DÉPARTEMENT DU GERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le DOUZE JANVIER à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 07 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, sous la présidence de Madame le maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme BOUSSES Sandrine, M. BESSE Bertrand, M. BEYRIES Gérôme, M. LABORDE Raymond, M. LECHES Fabien, Mme PEQUIGNOT Audrey, M. SEGUIN Arnaud, M. TOURON Michel, Mme VIDAL Maryelle,

ABSENTS EXCUSES : M. DELIX Jean, M. MAGNE Bernard, M. SOULES Frédéric

ABSENTS : M. WIECZOREK Cédric

SECRETAIRE : Mme PEQUIGNOT Audrey

NOMBRE DE CONSEILLERS :
- en exercice : **treize**
- quorum : **sept**
- présents : **9**
- votants : **9** (procuration à)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 15 décembre 2025
- Droit de préemption parcelle ZR34
- Droit de préemption parcelle AB38
- Demande de servitude de passage CCGT/Commune
- Motion de soutien Agriculteurs - Eleveurs
- Informations et questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 avec un nombre de présents de 9 et de votants de 9.

Approbation des PV du conseil municipal du 15 décembre 2025

PAS DE DÉLIBÉRATION

Le PV du conseil municipal du 15 décembre 2025 rédigé par Madame Audrey PEQUIGNOT est adopté à l'unanimité des membres présents.

Droit de préemption

Délibération n°2026-001 Refusant de préempter la vente du bien situé 935 route de Marestaing, parcelle ZR34
Vote : Oui à l'unanimité

Mme le Maire,
explique au conseil que Monsieur CASAGRANDE Yoann et Madame RATTIER-ABADIE Enola vendent la propriété (maison + terrain), située 935 route de Marestaing, parcelle ZR34 d'une surface totale de 2128 m² au sol dont 147.79 m² habitable, au prix de 268 000.00 € dont 6 100.00 € pour le mobilier, à Madame GALAND Ludivine, et que la commune peut préempter cette vente dans un intérêt public.

Le conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé fait par Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
décide de ne pas préempter la vente du bien situé 935 route de Marestaing, parcelle ZR34.

Droit de préemption

Délibération n°2026-002 Refusant de préempter la vente du bien situé 27 impasse du Midi, parcelle AB38
Vote : Oui à l'unanimité

Mme le Maire,
explique au conseil que Monsieur PAPLANA Radu vend la propriété (maison + jardin), située 27 impasse du Midi, parcelle AB38 d'une surface totale de 568 m² au sol dont 93 m² habitable, au prix de 250 000.00 € dont 8 800.00 € pour le mobilier et en sus frais d'acte, prorata taxe foncière et commission d'agence de 12 000.00 € à la charge de l'acquéreur, Madame et Monsieur MEJEAN Anne-Sophie et André, et que la commune peut préempter cette vente dans un intérêt public.

Le conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé fait par Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
décide de ne pas préempter la vente du bien situé 27 impasse du Midi, parcelle AB38.

Demande de servitude de passage CCGT/Commune

Monsieur WIECZOREK Cédric est arrivé en cours de séance à 8h35 et a pris part à la délibération

Délibération n°2026-003 Refusant en l'état la demande de servitude de passage, sur la parcelle ZN36, effectuée par la CCGT
Vote : 9 contre – 1 abstention

Madame le Maire,
EXPLIQUE au conseil municipal la demande faite par la CCGT concernant une demande de servitude avec création de fossé sur la parcelle ZN36 située en contrebas du complexe sportif dit de Sauraignan. Cette demande est relative à la mise en conformité avec la loi sur l'eau et le rejet des eaux usées et traitées du complexe sportif
PRECISE à l'assemblée que la création de ce fossé et l'acceptation de cette servitude de passage dans la parcelle ZN36 implique une division de cette parcelle et plus précisément une difficulté pour l'exploitation et l'entretien de celle-ci
DEMANDE à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé fait par Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
REFUSE en l'état la demande de servitude de passage et de création de fossé faite par la CCGT.
PROPOSE de garder l'intégrité de la parcelle en busant sur toute la longueur du fossé à 1 m minimum de profondeur ou qu'un échange de parcelle soit effectuer
AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
DIT que la présente délibération devra être communiqué au service compétent de la CCGT

Motion de soutien Agriculteurs - Eleveurs

Délibération n°2026-004 Votant une motion de soutien aux Agriculteurs - Eleveurs
Vote : 9 pour – 1 abstention

Madame le Maire,
DONNE lecture au conseil municipal de la lettre adressée aux maires du Gers par la Confédération Paysanne du Gers.
PRECISE à l'assemblée qu'au vu de la situation sanitaire et économique que ces derniers traversent le soutien des élus locaux est une nécessité.
DEMANDE à l'assemblée de se prononcer.
CONSIDÉRANT la gravité de la crise sanitaire liée au virus de la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ;
CONSIDÉRANT la violence inacceptable de l'abattage total des animaux dans les élevages foyers ;
CONSIDÉRANT l'importance de l'élevage dans l'économie agricole locale et plus globalement comme ressource directe et indirecte de nos commerces, artisans... ;
CONSIDÉRANT le patrimoine de races locales à faible effectif sur notre territoire ;
CONSIDÉRANT les difficultés économiques de très nombreuses fermes du fait des aléas climatiques, des baisses de prix et de la montée des coûts de productions ;
CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler les générations de paysans et paysannes, de transmettre les savoirs mais aussi la génétique adaptée à nos systèmes de production à l'herbe

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé fait par Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
EXPRIME à la majorité toute sa solidarité aux éleveurs et éleveuses victimes de cette maladie
DEMANDE le soutien de l'Etat pour un accès rapide à la vaccination avec une mise en place opérationnelle immédiate
CONTESTE l'abattage total des élevages foyers et DEMANDE que seuls les animaux malades doivent être euthanasiés.

- Proposition de solution de téléconsultation sur le territoire communal

Fin de séance : 21h15

Le prochain conseil municipal est prévu : date à prévoir ultérieurement

La secrétaire de séance,

Audrey PEQUIGNOT

Le maire,

Maryelle VIDAL